

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

MAURICE YVERNÈS

Chronique de statistique judiciaire

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 317-320

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__317_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III.

CHRONIQUE DE STATISTIQUE JUDICIAIRE.

LA CRIMINALITÉ EN ANGLETERRE (1900). — ASSISES ET SESSIONS TRIMESTRIELLES.

Le nombre des individus traduits devant le jury, pendant l'année 1900, a été de 10 149, en diminution de 753 par rapport au chiffre de 1899 (10 902) et de 1 089 comparativement au chiffre moyen annuel de la période quinquennale 1895-1899 (11 238). Les moyennes antérieures avaient été de :

14 703 en 1880-1884
13 264 en 1885-1889
11 992 en 1890-1894

Cette diminution constante du nombre des accusés déférés au jury est l'effet d'une loi de 1899 portant extension de la compétence de la juridiction sommaire à l'égard de certaines infractions (extorsion de fonds, incendie de plants, récoltes, etc.) et fixant à 16 ans, au lieu de 12, l'âge jusqu'auquel les délinquants peuvent être jugés sommairement, pour toute espèce de crime, sauf l'homicide.

Sur les 10 149 accusés jugés en 1900, 3 094 l'ont été par les cours d'assises, 7 052 par les cours de sessions trimestrielles, et 3 par la Haute-Cour.

Le résultat des poursuites s'établit comme suit :

Abandon pur et simple	10	
Non-lieu à poursuivre (décisions du grand jury)	267	
Folie de l'accusé	23	
Accusés traduits devant les cours	9 849	} 1 848 acquittés. 7 975 condamnés. 26 déclarés coupables, quoique fous, et internés.

Les 7 975 accusés condamnés ont vu prononcer contre eux les peines suivantes :

Mort	20
Servitude pénale	728
Emprisonnement	6 430
Détention dans des écoles de réforme	64
Amende	91
Fouet	2
Engagements divers sous caution	640

Parmi ces 7 975 condamnés, 4 885 (61 p. 100) étaient des repris de justice. Le chiffre proportionnel des récidivistes n'a pas cessé d'augmenter depuis quelques années : 55 p. 100 en 1893, 57 p. 100 en 1896, 60 p. 100 en 1898 et 61,2 p. 100 en 1900. C'est là un effet des améliorations apportées au mode d'identification des criminels et le résultat, notamment, des services rendus à la police par la création du système anthropométrique.

COURS DE JURIDICTION SOMMAIRE.

Il existe environ 700 cours de juridiction sommaire en Angleterre et dans le pays de Galles. Ces tribunaux, composés de deux ou plusieurs juges de paix, se réunissent périodiquement dans chaque comté et ne connaissent que des cas qui leur sont spécialement dévolus par la loi ; les autres relèvent du jury et sont déférés aux assises et cours de sessions trimestrielles. A Londres, la juridiction sommaire appartient à 14 cours de police.

Le nombre des individus traduits en 1900 devant les cours de la juridiction sommaire a été de 760 704, dont 43 479 avaient à répondre de faits *indictables* et 717 225 de faits *non indictables*. Les premiers sont ceux qui, dans le principe, devaient être soumis au jury ; des lois successives ont conféré la connaissance d'un grand nombre de ces infractions à la juridiction sommaire.

Voici quel a été le nombre des individus jugés, depuis 1893, pour des infractions de cette nature :

Années.	Faits indictables.	Faits non indictables.	Années.	Faits indictables.	Faits non indictables.
1893 . . .	45 061	604 310	1897 . . .	39 521	698 980
1894 . . .	44 248	634 330	1898 . . .	41 070	744 318
1895 . . .	39 302	628 200	1899 . . .	39 592	761 322
1896 . . .	39 576	669 762	1900 . . .	43 479	717 225

Le tableau suivant indique le nombre et la nature des faits *indictables* jugés soit devant le jury, soit devant la juridiction sommaire :

Infractions.	1896.	1897.	1898.	1899.	1900.
Délits contre les personnes. } Violences	1 640	1 643	1 604	1 629	1 500
} Attentats aux mœurs	1 172	1 091	1 145	1 156	1 066
Délits contre les propriétés } Vol avec effraction	1 620	1 773	1 863	1 773	1 953
avec violence. } Vol avec violence	274	286	353	269	214
Délits contre les propriétés } Vol simple.	43 872	43 795	45 405	43 188	46 213
sans violence. } Escroquerie	1 021	1 010	1 045	1 275	1 570
Atteintes criminelles à la } Incendie.	146	118	150	171	146
propriété. } Autres attentats	140	208	168	179	182
Faux et fausse monnaie. } Faux	229	204	222	201	185
} Fausse monnaie.	98	100	129	110	70
Autres infractions	467	508	440	543	529
	50 679	50 736	52 524	50 494	53 628

On constate une augmentation régulière du nombre des jeunes délinquants âgés de moins de 12 ans :

1893 . . .	2 009	1895 . . .	1 822	1897 . . .	2 249	1899 . . .	2 404
1894 . . .	2 146	1896 . . .	2 207	1898 . . .	2 367	1900 . . .	2 575

Sur 100 individus condamnés pour faits indictables, on compte 6 mineurs de 12 ans en 1900 ; la proportion n'était que de 4,6 en 1893.

Nous avons constaté que le nombre des personnes jugées pour faits non indictables était de 717 225 en 1900, soit une diminution de 44 097 par rapport au chiffre de 1899 ; les réductions les plus importantes se remarquent en matière d'infractions aux lois et règlements sur les chiens (7 957 au lieu de 27 734) et sur l'ivresse (10 012 poursuites en moins). Les affaires de coups et de vagabondage ont également diminué dans une proportion sensible.

Parmi les 760 704 individus jugés par les cours de la juridiction sommaire, 618 037 ont été condamnés ; voici quelle a été la nature des peines prononcées contre ces derniers :

Emprisonnement	66 867
Détention dans des écoles de réforme	1 379
Fouet	3 234
Amende	531 752
Engagements divers sous caution	14 805

Dans les affaires ne présentant pas un caractère strictement criminel, les mêmes tribunaux ont pris les décisions suivantes :

Ordonnances relatives	aux commandements de garder la paix ou d'avoir une bonne conduite.	15 767	
		à la protection	des enfants illégitimes
	des femmes séparées	6 583	
	des enfants envoyés dans des écoles de réforme	5 012	
	des familles indigentes	3 988	
	au paiement de gages	4 351	
	aux contraventions en matière d'hygiène	3 328	
à la possession des petits logements	12 672		

Extraditions. — Les demandes d'extradition adressées à l'Angleterre par les gouver-

nements étrangers ont été, en 1900, au nombre de 53, dont 11 formées par la France et 20 par l'Allemagne. L'Angleterre a demandé, de son côté, 20 extraditions, dont 6 à la France et 8 aux États-Unis.

Police. — Il est intéressant d'indiquer le nombre des crimes parvenus à la connaissance de la police et celui des individus arrêtés et poursuivis pour ces crimes. Les totaux sont pour 1900 : 77 934 infractions et 60 426 individus, dont 54 876 appréhendés et 5 550 ayant été l'objet d'un mandat de comparution. Ces nombres varient d'une année à l'autre ou d'un district à l'autre, selon le mode d'investigation prescrit par le constable ou les officiers de police. Le rapport du nombre des crimes poursuivis à celui des crimes dénoncés est pour l'ensemble du pays de 77 p. 100 ; cette proportion descend à 60 p. 100 et même à 50 p. 100 dans certains districts.

Sur les 54 876 personnes arrêtées pour faits indictables, 2 559, ou 9 p. 100, l'ont été en vertu d'un mandat d'amener (*warrant*) délivré par un magistrat ; les autres n'ont été l'objet d'aucun mandat écrit.

Parmi les 60 426 individus poursuivis, 14 044 ont été déchargés des poursuites, les autres traduits devant le jury (10 379) ou devant la juridiction sommaire ; 2 519, ou 24 p. 100, des premiers furent mis en liberté provisoire sous caution. La proportion de cette dernière mesure tend à s'élever depuis quelques années ; c'est là certainement un effet de la loi de 1898 (*Bail act 1898*) qui a étendu le nombre des cas où elle peut être accordée :

Années.	Accusés		Proportion sur 100.	Années.	Accusés		Proportion sur 100.
	détenus préventivement.	mis en liberté provisoire.			détenus préventivement.	mis en liberté provisoire.	
1893. . .	12 411	2 417	19,47	1897. . .	11 326	2 215	19,56
1894. . .	12 148	2 139	17,61	1898. . .	11 513	2 467	21,43
1895. . .	11 571	2 132	18,43	1899. . .	10 722	2 414	22,51
1896. . .	11 060	2 135	19,30	1900. . .	10 379	2 519	24,27

Des 717 387 individus ayant à répondre de faits non indictables, 267 130 ont été arrêtés et 450 257 cités par mandats de comparution (*summon*).

Surveillance de la police. — Le nombre des personnes placées, en 1900, sous la surveillance de la police, s'est élevé à 2 862, dont près de la moitié vit à Londres.

L'administration de la police estime qu'au 1^{er} avril 1900, il y avait en liberté 5 256 criminels d'habitude, dont 4 170 voleurs, 367 receleurs et 719 autres.

Le nombre des maisons suspectes s'élevait à 973, dont 320 fréquentées par des receleurs et 653 par des voleurs.

Morts accidentelles et suicides. — Les enquêtes des coroners ont fait découvrir 37 076 morts accidentelles criminelles ou volontaires. L'accroissement constaté pendant les dernières années dans le nombre des suicides mérite d'être signalé :

Périodes quinquennales.	Chiffres moyens annuels.			Périodes quinquennales.	Chiffres moyens annuels.		
	Suicides.	Tentatives de suicide.	Poursuites pour tentative de suicide.		Suicides.	Tentatives de suicide.	Poursuites pour tentative de suicide.
1857-1861. . .	1 309	172	18	1882-1886. . .	2 012	1 116	112
1862-1866. . .	1 352	682	30	1887-1891. . .	2 255	1 218	138
1867-1871. . .	1 489	722	40	1892-1896. . .	2 646	1 743	180
1872-1876. . .	1 555	818	61	1897-1899. . .	2 825	2 067	185
1877-1881. . .	1 826	957	79	1900.	2 863	1 795	191

Par rapport à la population, la proportion des suicides est montée de 6,6 sur 100 000 habitants, en 1857-1861, à 8,8 en 1900. Cet accroissement correspond à une diminution proportionnelle du nombre des homicides, qui est tombé, pendant la même période, de 2,0 sur 100 000 à 0,90 sur 100 000.

Prisons. — Le nombre des individus reçus dans les prisons pendant l'année 1900 a été de 146 319, dont 7 140 en exécution de condamnations prononcées par les assises et les cours de sessions trimestrielles et 139 179 en vertu de jugements émanant de la juridiction sommaire ; on ne compte que 731 condamnations à la servitude pénale ; toutes les autres consistaient en des peines d'emprisonnement.

Sur 100 peines d'emprisonnements, 37 ont eu une durée d'une semaine ou moins, 25 d'une durée d'une à deux semaines ; 1,2 p. 100 seulement ont duré plus d'un an.

Écoles de réforme. — En 1900, 1 292 délinquants ont été condamnés à être détenus dans des écoles de réforme, 34 par les cours d'assises ou de sessions trimestrielles et 1 258 par les cours de la juridiction sommaire ; dans ce nombre figurent environ 100 vagabonds ou mendiants.

La durée de la détention a été de 5 ans pour 614, de 4 ans pour 440 et de 3 ans pour 238.

Le nombre des enfants admis dans les écoles industrielles a été de 4 010 : 406 d'entre eux s'étaient rendus coupables de délits ; les autres étaient de jeunes vagabonds sans domicile et complètement soustraits à la surveillance de leur famille. La durée de la détention a été de 6 ans et plus pour 724 et de 5 à 6 ans pour 492.

Les asiles d'aliénés ont reçu, en 1900, 185 condamnés reconnus atteints d'aliénation mentale ; 144 individus, dont 128 femmes, ont été conduits dans des établissements spéciaux pour alcooliques.

Maurice YVERNÈS.